

HONORAIRES MAXIMUMS DE TRANSACTION

PRIX DE VENTE	HONORAIRES <u>MAXIMUMS</u> T.T.C (TVA incluse au taux de 20%)
< 150 000 €	7% du prix de vente
150 001 € à 350 000 €	6% du prix de vente
350 001 € à 750 000 €	5 % du prix de vente
> 750 001 €	4 % du prix de vente
Pour toutes transactions d'immeuble non destiné à l'usage d'habitation (box, place de parking, cave)	3000 € du prix de vente
Pour toutes transactions de terrain à bâtir, d'une transaction issue d'une division foncière (bâtie ou non bâtie)	7% du prix de vente
Pour toutes transactions de promotions/ immeubles avec mise en copropriété et VEFA	6 % du prix de vente
VIAGER	8% de la valeur vénale hors bouquet

Les honoraires sont à la charge de **l'ACQUEREUR.**
Sauf convention et négociation contraires entre les parties.
En cas de délégation de mandat, les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant reçu le mandat initial.

HONORAIRES MAXIMUMS DE LOCATION

Baux d'habitation :

Honoraires d'entremise et de négociation : OFFERTS

Les honoraires d'agence de mise en location d'un logement sont exclusivement à la charge du bailleur à l'exception de quatre prestations qui devront être facturées conjointement aux deux parties, la part du locataire ne pouvant excéder celle du bailleur :

- La visite du logement
- La rédaction du bail
- La constitution du dossier
- La réalisation de l'état des lieux d'entrée

Honoraires de visite, de rédaction du bail et de constitution du dossier :

Zone très tendue : 12 € TTC du m²
 Zone tendue : 10 € TTC du m²
 Zone libre : 8 € TTC du m²

Honoraires de réalisation de l'état des lieux d'entrée : 3 € TTC du m²

Honoraires de réalisation de l'état des lieux de sortie : 3 € TTC du m² à la charge du bailleur

Baux commerciaux et professionnels :

Les honoraires de location sont à la charge du bailleur ou/et du preneur suivant convention prévue entre les parties :

- 3 mois de loyer H.T

Sauf convention et négociation contraires entre les parties.
 L'agence ne doit recevoir ni détenir de fonds, effets ou valeurs que ceux représentatifs de sa rémunération ou de sa commission.